



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand, le 08 décembre 2016

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par Christelle DHAINAUT

Tél : 04 73 42 14 79

christelle.dhainaut@puy-de-dome.gouv.fr

**Compte-rendu du comité
départemental d'évaluation de la
maîtrise des populations de
campagnol terrestre
du 07 décembre 2016**

P.J. : feuille de présence, 7 diaporamas

Christine Bonnard, sous-préfète d'Issoire, ouvre la séance et remercie les participants (cf feuille d'émargement). Elle rappelle les rôles du comité et accueille ses nouveaux membres.

Etat des populations de campagnols terrestres dans le département du Puy-de-Dôme, les contrats de lutte, les actions de formation de la FDGDON 63 (cf diaporama)

Sandrine Laffont présente pour l'année 2016, les niveaux d'infestation en campagnols terrestres et taupes, les contrats de lutte signés, les actions de formation et autres activités de la FDGDON. Elle informe de la réponse positive pour le financement du projet de PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) qui sera mené en partenariat avec Vetagro sup sur quatre secteurs différents à des niveaux de pullulations divers : Saint Pierre Colamine, Artense, Sud des Combrailles, Volvic.

Lionel Gay, maire de Besse et président de la communauté de communes du Massif du Sancy, demande des informations sur l'expérimentation du phosphore de zinc dont la presse s'est fait écho. David Drosne de la DRAAF indique que des produits non encore homologués en France peuvent être testés par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Dans le cadre d'usages orphelins, le MAAF se substitue au fabricant pour mettre en place des essais. C'est le cas pour le phosphore de zinc : des

essais sont en cours en Auvergne, les résultats seront confidentiels. Le fabricant communiquera au plus tôt.

Plan d'urgence campagnols terrestres du Conseil départemental (cf diaporama)

Serge Pichot, conseiller départemental délégué à l'agriculture, présente le dispositif d'aide à destination des éleveurs pour la reconstitution des prairies. Il indique qu'à la date butoir du 15 octobre 2016, 16 dossiers avaient été déposés, dont seulement 7 éligibles par le respect de la condition de signature d'un contrat de 3 ans minimum auprès de la FDGDON.

Le dispositif d'aide concerne également les collectivités de 5 cantons pour l'acquisition de matériels de traitement de sols et pour la mise à disposition de main d'oeuvre. Quatre collectivités se sont montrées intéressées, mais n'ont pas finalisé de dossier à ce jour. La date butoir est le 31 décembre 2016.

Serge Pichot évoque le projet de création d'un chantier d'insertion pour le début du deuxième semestre 2017 avec Agradis. Le chantier sera dédié aux observations et au piégeage. Il permettra de répondre au besoin d'externalisation de la lutte contre le campagnol terrestre pour des agriculteurs qui ne disposent pas du temps nécessaire pour la mener seul. Les travailleurs de ce chantier se verront proposer une formation professionnelle pour une qualification en entretien des paysages ; le contenu de formation sera construit avec la DRAAF, le lycée agricole de Rochefort-Montagne et les Maisons Familiales et Rurales de Gelles et Vernines.

Action des services de l'Etat pour l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre de plans de lutte collective, intégrée et pérenne

Christelle Dhainaut, chargée de mission campagnols terrestres à la DDT 63, présente les trois axes de l'action des services de l'Etat : accompagner, sur chaque territoire, les acteurs locaux (élus, professionnels agricoles...) dans la définition et la mise en place d'un plan de lutte pour qu'ils se l'approprient et assurent sa pérennité ; développer la collaboration et la coordination entre acteurs, partager les expériences positives ; apporter une information complète et actualisée aux agriculteurs ou futurs agriculteurs, aux organisations professionnelles agricoles, aux collectivités locales, aux associations de protection de la nature et aux administrations.

Lionel Gay met en cause le manque d'informations concrètes sur les actions à mettre en œuvre. Il ne comprend pas notamment pourquoi il est impossible d'obtenir un itinéraire technique pour l'utilisation du décompacteur à partir des expériences menées précédemment en Franche-Comté. Sans ces informations, il est difficile de motiver suffisamment d'agriculteurs à s'en servir pour obtenir un effet de masse.

Yves Michelin, professeur à Vetagro sup, répond qu'il n'existe effectivement pas de fiche technique sur l'usage du décompacteur pour la lutte contre le campagnol terrestre. Il propose à Lionel Gay de dresser la liste de ses interrogations afin d'obtenir des réponses soit de Vetagro sup, soit de Franche-Comté.

Serge Pichot s'interroge sur la lutte menée contre le campagnol terrestre dans d'autres pays européens. Yves Michelin indique que seules la Suisse et l'Allemagne sont concernées et qu'il est difficile d'obtenir des publications sur les actions menées.

Yves Michelin ajoute que la lutte contre le campagnol terrestre passe par une combinaison de méthodes, dont l'usage du décompacteur ; il est difficile de faire la preuve de l'action d'un outil en particulier. Le décompacteur ne tue pas le campagnol, mais il améliore le rendement de la prairie et favorise la prédation.

Alain Mercier, président de la communauté de communes de Rochefort-Montagne, souligne qu'au-delà du matériel utilisé, il faut un engagement de tous dans une lutte coordonnée. Les agriculteurs qui ne luttent pas maintiennent « la gangrène ».

Christine Bonnard propose d'une part qu'en partenariat avec Vetagro sup et la FDGDON, une revue des actions menées ailleurs soit effectuée pour être diffusée à tous, et d'autre part de faire remonter des questions précises au fur et à mesure pour que les réponses puissent être partagées par mise en ligne sur le site des services de l'Etat.

Présentation d'un prototype d'outil de surveillance des populations de ravageurs (cf diaporama)

Yves Michelin indique que cet outil doit contribuer à la modernisation du système de surveillance actuel. Il doit permettre l'obtention de cartographies dynamiques, d'alertes ciblées et l'évaluation des risques pour la faune non cible. Le prototype a été réalisé par Stéphane Vidal, pendant son stage de six mois à Vetagro sup. En 2017 et 2018, grâce à un financement FNADT, la poursuite du travail de Stéphane Vidal permettra de passer du prototype à une application stable, de finaliser l'ensemble du système d'information, d'animer le réseau des fournisseurs et utilisateurs, de préparer le transfert de l'outil à la profession.

Expérimentation sur l'usage de la glace carbonique (cf diaporama)

David Drosne présente les résultats de l'expérimentation réalisée par la DRAAF en juillet puis novembre 2016. Très décevants (0 % à Marcenat et 32 % à Allanche en août, 0 % à Vernines en novembre) alors que les conditions de l'essai de novembre étaient idéales, ces résultats conduisent la DRAAF à conclure à l'inadaptation de ce produit pour la lutte contre les taupes et les campagnols terrestres en prairies permanentes.

Au vu des résultats, Lionel Gay déplore les effets d'annonce sur ce produit.

Lutte contre les campagnols terrestres et les taupes sur l'impluvium de Volvic (cf diaporama)

Daniel Mauger du CEPIV présente les actions réalisées sur 300 ha : piégeage externalisé, utilisation du décompacteur d'Actisol, installation de perchoirs avec un suivi de la LPO, signature de contrats de lutte par 16 agriculteurs. Les agriculteurs sont très engagés et ont

envie de poursuivre au vu des résultats. Deux questions se posent concernant le piégeage : quel est le niveau acceptable de taupes et de campagnols terrestres pour arrêter le piégeage, comment intégrer une participation financière de l'agriculteur pour partager le coût du piégeage ?

Daniel Mauger ne peut répondre à la question d'Alain Mercier sur le coût du piégeage à l'hectare. Ce coût dépend en effet du niveau d'infestation : 40 heures pour piéger un hectare au départ, puis quelques hectares par heure quand la population de ravageurs a été diminuée.

Yves Michelin indique qu'une intervention externalisée est nécessaire quand la densité de ravageurs est importante. Quand l'action a permis d'atteindre une basse densité, l'agriculteur doit prendre le relais et intégrer la veille à ses travaux quotidiens.

Daniel Mauger insiste sur l'importance de la lutte contre la taupe. Des agriculteurs se sont mis au piégeage, ils disposent en permanence de pièges dans leur tracteur pour les poser près des premiers tumuli détectés lors de travaux effectués dans les parcelles. Après le passage du décompacteur, il faut piéger au plus tôt quand les taupes se réinstallent.

Daniel Mauger rappelle également l'importance de la surveillance pour délimiter les secteurs sur lesquels il faut agir, et établir un état zéro avant toute intervention pour pouvoir mesurer les résultats obtenus.

Externalisation de la lutte au PH3 contre les taupes : Agri emploi et FDGDON

Fabienne Antheaume indique que deux salariés d'Agri emploi ont débuté le 29 novembre la prestation sur les parcelles d'agriculteurs de Besse. 400 ha ont été engagés. Des perspectives existent sur Briffons (plusieurs réunions avec les exploitants, mais pas d'engagement depuis), Vernines et Busséol.

Fabienne Antheaume cite les premiers enseignements suivants : il faut une réelle volonté locale et un relais administratif (l'action de l'agent municipal Christelle Bony à Besse est saluée), Agri emploi n'a en effet pas les moyens humains pour démarcher, motiver, faire signer les contrats d'engagement ; un appui pour la cartographie des parcelles à traiter et pour l'organisation sur le terrain est aussi nécessaire ; les prévisions de vitesse de traitement (2,5 à 5 hectares/heure selon l'infestation) étaient optimistes, le sol gelé ralentit l'application du PH3 dans les galeries.

Association d'agriculteurs de Gelles et Heume l'Eglise

Jean-Luc Tourreix indique que la subvention de 25000 € du FIAM (Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement de la Montagne) va permettre à l'action de débuter en début d'année 2017 avec l'embauche de 2 piégeurs (5 à terme) en contrat aidé. Les agriculteurs des deux communes vont être réunis pour les inciter à adhérer à l'association.

Philippe Boyer, maire de Heume l'Eglise et vice-président de la Chambre d'agriculture, souhaite qu'une proposition d'externalisation du piégeage puisse répondre à la demande de producteurs en agriculture biologique ou autres ne souhaitant pas utiliser la bromadiolone, sur d'autres territoires.

Commune de Besse (cf diaporama)

Lionel Gay rappelle la création d'une régie de Défense de l'Agriculture de Montagne (DAME) avec, entre autres sujets, la lutte contre les nuisibles. Pour cette lutte, diverses actions ont été menées : création d'un GDON intercommunal, aide à l'acquisition de matériel, achat de deux décompacteurs, organisation de formation Certiphyto et PH3 pour 5 agents municipaux et 25 agriculteurs, mise en place d'une prestation de gazage par Agri-Emploi 63, embauche d'une personne pour l'appui technique et administratif pour l'élaboration des contrats de lutte, la coordination de la lutte et la surveillance du territoire, construction de 50 perchoirs.

Lionel Gay déplore l'avance de trésorerie nécessaire avant l'indemnisation par le FMSE (plus d'un an entre l'engagement de frais de lutte et l'indemnisation). Il souligne également la difficulté à motiver les agriculteurs à s'impliquer financièrement dans la lutte quand les informations concernant l'indemnisation FMSE ne sont pas stabilisées. La lutte se fait au « coup par coup » alors qu'il faudrait l'engager sur plusieurs années. Lionel Gay regrette également que la lutte soit principalement orientée vers le chimique.

Ludovic Landais indique que le tout chimique n'est effectivement pas la solution, que le piégeage donne satisfaction sur l'impluvium de Volvic.

Yves Michelin invite à la prudence car il faut en effet attendre 5 ans pour évaluer les résultats. De plus, la présence de surfaces labourées à Volvic facilite la lutte. Il faut construire une stratégie à moyen terme en l'adaptant aux caractéristiques propres du territoire et des exploitations (selon leurs capacités en main d'oeuvre et en production fourragère). Il n'y a pas de solution toute faite. Il faut combiner les différents outils avec les conditions locales sur 5 ans selon le risque.

Renouvellement de l'arrêté préfectoral portant sur l'obligation de lutte contre le campagnol terrestre sur certaines communes du département du Puy-de-Dôme

La proposition de prolonger l'obligation de lutte avec le même contenu et le même zonage jusqu'au 31 décembre 2018 est validée par les participants.

Martine Bony souhaite s'assurer que des communes pourraient être ajoutées dans les deux prochaines années couvertes par l'arrêté. Didier Borrel, directeur adjoint de la DDT, indique qu'un avenant est toujours possible.

Mise en place d'un comité technique

Le comité technique a pour objectif d'officialiser les échanges informels (questions-réponses), d'être plus opérationnel que le comité plénier.

Lionel Gay demande qu'aux membres pressentis (Etat, FDGDON, Chambre d'agriculture, EDE, Agri Emploi, Interprofession du Saint Nectaire, Vetagro sup, PNR Volcans d'Auvergne, LPO) soient ajoutés les territoires engagés dans la lutte contre le campagnol terrestre. Christine Bonnard répond favorablement en précisant que la liste des membres pourra toujours évoluer.

Trois premiers sujets de travail sont proposés.

Pour la journée technique d'échange entre les techniciens, Yves Michelin propose un travail sur l'outil de surveillance présenté précédemment.

Christine Bonnard souhaite qu'une journée scientifique à destination des agriculteurs du Puy de Dôme ait lieu. Yves Michelin répond qu'une rencontre entre les « gens de terrain » et les chercheurs pour une présentation des avancées de la recherche est effectivement à organiser. Il faut réfléchir à la meilleure configuration possible.

En ce qui concerne la communication (sites internet, articles dans les journaux agricoles, messages dans les réseaux des membres du Comité,...), Didier Borrel précise qu'il ne faudra pas inventer de nouveaux outils, mais mobiliser les outils existants pour sensibiliser le maximum d'acteurs par l'action partagée.

Avancement des programmes de recherche (cf diaporama)

Lionel Gay demande un état d'avancement des programmes de recherche.

Yves Michelin donne des éléments d'information sur les nouvelles molécules campagnolicides écocompatibles, le contrôle des pullulations de campagnol terrestre par une approche immunocontraceptive, l'utilisation de phéromones comme aide au contrôle des populations de campagnols, l'analyse des causes du déclin des populations, l'approche spatiale innovante pour la gestion des taupes et campagnols.

Yves Michelin indique également que Vetagro sup et l'IRSTEA recherchent toujours une source de financement pour étudier l'apport de la robotique dans la lutte intégrée contre les pullulations de campagnols terrestres et la gestion des prairies.

FMSE

David Drosne indique que le programme « coût de la lutte » octobre 2015-octobre 2016 pourrait être définitivement validé en février 2017 (des modifications législatives sont encore nécessaires en amont). La liste des outils de lutte indemnisés et le taux

d'indemnisation de 75 % annoncé sur le site internet du FMSE sont en cours de validation.

Pour le programme « indemnisation des pertes », le principe a été adopté au sein du FMSE. Un travail de cartographie et de calibrage des taux d'aide est en cours, avant transmission pour validation au Ministère de l'agriculture.

Questions diverses

Daniel Mauger souhaite évoquer la question de la protection des espèces nuisibles comme le renard qui participe beaucoup à la prédation.

Philippe Boyer répond que le renard se développe de façon trop importante quand il est déclassé nuisible et attaque les agneaux, et que les piègeurs remettent en cause l'importance de la prédation du campagnol terrestre par le renard.

Yves Michelin précise que le renard mange prioritairement les proies faciles à attraper ; il est donc intéressant à un certain niveau qu'il faut chercher à appréhender dans les zones d'expérimentation.

Madame la sous-préfète indique que le comité départemental sera réuni en 2017, et clôt la séance.

La sous-préfète d'Issoire,



Christine BONNARD

